

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

**Abonnements**

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

**Rédaction & Administration**

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

**Publicité**

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

**Les habitations ouvrières**

Le Parlement autrichien vient de voir troubler ses derniers travaux de la saison : de nombreux prospectus furent jetés dans la salle des séances par un père de sept enfants qui voulait attirer l'attention publique sur sa situation, aucun propriétaire ne consentant à loger un homme affligé d'une aussi nombreuse famille.

Nous n'aurions pas attaché d'importance à cet incident s'il ne nous avait montré que la difficulté à se loger, éprouvée aujourd'hui par les nombreuses familles, est universelle et que en Autriche, comme en France, comme sans doute dans d'autres contrées de l'Europe, les propriétaires ont les mêmes exigences.

« Ni chiens, ni chats », voilà la formule avec laquelle bien des cerbères parisiens accueillent des locataires à la recherche d'un appartement.

Cette formule va bientôt changer, se compléter, c'est « ni chiens, ni chats, ni enfants » qu'il faudra pour être jugé digne d'occuper certains immeubles. Peut-être même demandera-t-on aux locataires d'établir par des pièces officielles authentiques, en bonne forme, dûment timbrées et enregistrées qu'ils sont célibataires.

Voilà une mine inépuisable de qui-proquos, d'imbroglis, pour les prochains vaudevilles, les pièces à tiroirs et à placards.

La question cependant manque de goût. Qu'elle est triste en effet la situation de ces pauvres familles où le maigre salaire du père doit seul satisfaire l'appât de nombreuses petites bouches affamées, et combien elle le devient davantage encore s'il n'y a pas moyen pour elles de trouver un toit pour abriter leurs têtes.

Dieu bénit les nombreuses familles, mais comme on l'a fait justement remarquer, il ne leur donne pas à manger. De même, M. Vautour, membre sans doute de quelque ligue humanitaire en faveur de la repopulation, ne tolère pas que les théories qu'il préconise soient mises en pratique dans ses immeubles ; les enfants pleurent, crient, font du bruit ; que les locataires, s'ils veulent en avoir beaucoup, se logent ailleurs comme ils l'entendent.

Cependant il n'est pas possible de voir jeter brutalement à la rue des pères de famille avec leurs enfants, surtout au moment où une vive campagne est journellement poursuivie contre la dépopulation.

La dépopulation ! Que de problèmes soulève cette question, soit que l'on recherche ses causes, soit qu'on veuille lui trouver des remèdes.

Il nous semble en tout cas, que le premier devoir de la Société, des municipalités, si les propriétaires s'y refusent, est de donner aux familles nombreuses toutes facilités pour se loger. Un des meilleurs moyens à cet effet n'est-il pas de construire des habitations ouvrières, grâce auxquelles l'ouvrier peut se loger à bon marché ?

En France nous avons beaucoup de sociétés particulières qui ont fait d'intéressantes tentatives de construction, de location, de ventes d'immeubles pour habitations populaires et ouvrières.

L'étranger quelques municipalités ont également fait des essais en ce sens : Budapest et d'autres villes hongroises ont tenté la construction de cités jardins destinées à recevoir une population de 400.000 habitants. Le gouvernement hongrois lui-même a reconnu que pendant ces dernières années les loyers payés annuellement avaient été augmentés de plus de 12 millions et qu'ils étaient hors de toute proportion avec les salaires. « La population s'est entassée dans des conditions lamentables, un lit d'une personne servant pour quatre ou cinq et le reste à l'avenant.

« Les intérêts des générations actuelles et futures, les intérêts de l'Etat et ceux de la famille ne sont-ils pas mis en grand péril par une pa-

reille absence de bien-être moral et physique, et l'activité productive de l'industrie elle-même n'est-elle pas menacée ?

Le gouvernement hongrois s'est honoré en cherchant à assurer un homme convenable et d'un prix modéré à un certain nombre de travailleurs. Pourquoi la France ne l'imiterait-elle pas ?

Sur la partie des fortifications de Paris que l'on va désaffecter on pourrait très facilement construire de superbes logements ouvriers bien situés, très aérés, d'où les pères de famille ne craindraient plus de se voir expulser pour avoir trop d'enfants.

N'oublions pas que la loi récente sur les retraites ouvrières prévoit la création de caisses départementales et régionales et qu'une partie des fonds provenant des versements ouvriers et patronaux peut être justement appliquée à la construction d'habitations ouvrières à bon marché.

Ainsi l'un des premiers besoins de la classe ouvrière, celui de l'abri, du logement, pourrait être satisfait avec les forces mêmes que met à sa disposition une loi que peu d'adversaires de bonne foi persistent à combattre aujourd'hui.

J.-L. BRETON  
Député du Cher.

**Fleurs de réthorique**

M. Lemarchand, conseiller municipal du quartier Notre-Dame, décline un record à l'Hôtel de Ville. Il est en effet celui qui a le plus fait de rapports, de propositions, etc.

Il est aussi grand orateur. N'a-t-il pas déclaré tout dernièrement :

« Les travailleurs municipaux contribuent à la beauté de Paris : ils sont les artistes orthopédistes de nos squares, de nos rues et de notre hygiène » parisienne...  
Sans eux Paris serait un Quasimodo mal débarbouillé et mal peigné !... »

M. Dherbecourt, édile du quartier de Chignancourt, sellier de son état, a salué le nouveau préfet par de mémorables paroles.

Faisant allusion aux fonctionnaires préposés à l'entretien de Paris, il s'est écrié :

— J'espère que M. Delanney va se débarrasser de ces incapables et qu'il va pratiquer dans son personnel un courage d'égoût.

MM. de Pontich et Boreux qui assistaient à la séance esquissèrent un sourire en s'entendant ainsi traiter d'ordures.

De M. Morin, conseiller municipal, cette phrase — courte, mais combien exquise !

— Nous ne sommes pas des gens qui avilissent leur plume et l'érigent en encensoir !

**La question chevaline**

La question chevaline est l'une de celles intéressant le plus directement le pays.

Un regard sur la dernière statistique publiée par le « Journal Officiel » nous fournit des indications concluantes.

Notre cavalerie qui était, en 1908, de 3 215.650 têtes, passe en 1909, à 3.236.13, soit un gain de 20.480 têtes en un an. L'augmentation progressive de notre population chevaline est d'autant plus surprenante que la statistique parisienne accuse une diminution de 17 0/0, laquelle porte principalement sur les grandes entreprises de transports.

Depuis dix ans, la population chevaline parisienne a diminué de 24.210 chevaux. En 1901 le recensement indiquait un chiffre de 96.698 chevaux ; en 1911, on n'en trouve qu'à 72 488.

Ce chiffre est encore appelé à diminuer puisque la Compagnie des Omnibus a commencé le remplacement

de ses chevaux par les autobus. Il faut prévoir de ce chef une nouvelle diminution de 10.000 chevaux.

La consommation de la paille à Paris a diminué de 90.000 quintaux et n'a plus été, en 1910, que de 1.553 300 quintaux.

Le foin, le sainfoin, la luzerne accusent, de leur côté, une diminution de 46.000 quintaux ; la consommation de ces fourrages à Paris a été, en 1910, de 795.758 quintaux.

Par contre, la consommation de l'avoine augmente de 75.000 quintaux et atteint, en 1910, 1.795.000 quintaux. Cette augmentation est tout à fait remarquable et provient d'une ration journalière plus abondante donnée aux chevaux.

En France, du reste, la consommation de l'avoine augmente, l'élevage en consomme bien plus qu'autrefois ; et si les chevaux ont diminué comme nombre dans Paris même, ils ont, au contraire, augmenté pour la France entière.

**INFORMATIONS**

**Au Maroc**

**Attaque d'un camp français**

Entre Taourirt et Merada, situé sur le bord de la Moulouya, un petit camp a été établi au lieu dit Ain-Drissa.

Dans la nuit du 10 au 11 août, une fusillade a soudain retenti, jetant l'émoi dans le camp.

Tous les hommes du poste ont immédiatement sauté sur leurs armes et fait feu dans la direction d'où venaient les coups de fusil.

Ils ont aperçu une cinquantaine de Marocains, dont la plupart étaient à cheval, qui ont pris la fuite regagnant la rive gauche du fleuve, à la débânde.

L'ennemi a été mis en déroute sans avoir fait de victimes dans le petit camp français.

Si l'on rapproche cette audacieuse attaque du coup de main effectué le 4 août par des Marocains de la rive gauche, sur le courrier qui venait de quitter le camp Berteaux, pour se rendre à Taourirt, coup de main qui coûta la vie à deux cavaliers de la police marocaine, qui escortaient le courrier, on peut craindre que la région de la rive droite de la Moulouya où nous avons établi quelques petits postes, ne soit bientôt troublée à nouveau par les fanatiques que nous devons laisser impunis puisque le fleuve est toujours infranchissable.

Néanmoins, l'autorité militaire redouble de vigilance et fait parcourir la région par de nombreuses patrouilles.

**Prochain communiqué**

Le Lokal Anzeiger, aux attaches officielles bien connues, publie l'information suivante, sur la forme de laquelle nous faisons certaines réserves, mais qui ne nous semble pas moins très importante :

« Le gouvernement français, au cas où le ministère des affaires étrangères de Berlin se déciderait à faire à la presse une communication de nature générale sur l'état des pourparlers franco-allemands, concernant le Maroc, publierait probablement par l'Agence Havas, en un temps très proche, une note faisant connaître le résultat actuel des démarches de M. Jules Cambon ».

**Les projets de M. de Kiderlen**

La Nouvelle Presse libre de Vienne et le Lokal Anzeiger démentent le prochain voyage de M. de Kiderlen-Waechter à Marienbad.

Le Berliner Lokal Anzeiger remarque qu'il ne saurait être question d'une cure puisque M. de Kiderlen-Waechter vient directement de Kissinger.

Selon la National Zeitung, M. de Kiderlen-Waechter se rendrait demain, peut-être, au château de Wilhelmshoebe, où arrivera, ce soir, l'empereur, afin de conférer avec lui sur la question marocaine.

Dans la journée, le bruit avait couru avec persistance que, devant la nervo-

sité de sa presse, le chancelier de l'empire allait se livrer à une manifestation importante.

**Un incident postal**

Un incident postal qui ne serait que le résultat d'une erreur mais qui aurait pu avoir de graves conséquences, aurait surgi ces derniers temps, entre la France et l'Allemagne, dans les circonstances suivantes :

Les correspondances adressées aux navires ou croiseurs, aussi bien allemands que français ou anglais, sont contenues dans des sacs scellés par la poste de leur nation.

Dans ces sacs sont enfermées, aussi bien la correspondance officielle adressée au commandant du bâtiment que les lettres personnelles à l'adresse de l'état-major et de l'équipage.

Un de ces sacs, destiné au croiseur Berlin, qui a remplacé la canonnière Panther devant Agadir, a suivi la filière habituelle.

Venu à Paris par le « Nord-Express », il est reparti par le P.-L.-M. pour être embarqué à Marseille sur un navire à destination de Las Palmas.

Tous ces sacs en transit sur le territoire français, sont en général enfermés dans un compartiment à part, compartiment dans lequel n'entrent pas les commis ambulants chargés du tri de la correspondance durant la route.

Un chargeur, au départ, a mêlé, par erreur, le sac destiné au Berlin, à la correspondance destinée au tri ; un employé pressé, d'une serpente agile, coupé le scellé du sac en même temps que les scellés de tous les autres sacs. S'apercevant aussitôt de sa méprise, il l'a refermé, recacheté avec le cachet de la poste française, en indiquant, par une mention très explicite, signée de lui et du chef du bureau ambulancier, « que le sac avait été ouvert par erreur ».

Mis au courant de ces faits par le commandant du Berlin, le gouvernement allemand, qui sait comment s'effectue le transport des correspondances, a tout de suite compris les explications qui lui étaient fournies et n'a pas insisté.

Au cabinet du sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes on a confirmé l'exactitude de cet incident.

Le sac de dépêches du Berlin avait été transporté de la gare du Nord à celle du P. L. M. et c'est pendant le trajet qu'il a été mélangé à ceux qui font partie du tri que les employés ont à ouvrir en cours de route au lieu d'être joint aux sacs en transit.

La poste allemande, aussitôt le fait connu, demanda des explications et s'inclina devant la matérialité des faits reconnaissant que cet incident était le résultat d'une simple erreur.

**Un accord russo-allemand**

L'annonce de la prochaine conclusion d'un accord russo-allemand étonnera guère puisque l'on sait qu'un tel accord était négocié depuis l'entrevue du tsar et du kaiser qui eut lieu à Potsdam, le 4 novembre dernier.

La lenteur de ces négociations, beaucoup plus que leur aboutissement, aura été une cause d'étonnement.

L'entente serait d'autant moins inattendue que ses clauses sont exactement celles que certaines indiscretions permirent à un journal étranger de publier quelques jours après l'entrevue de Potsdam.

L'Allemagne se désintéresserait politiquement du nord de la Perse, s'engagerait à n'y demander, pour ses nationaux, des concessions de chemins de fer, de routes, de lignes télégraphiques, ni d'aucune entreprise pouvant avoir indirectement un caractère politique.

En échange des garanties données ainsi, la Russie s'engagerait à respecter en Perse le principe de la porte ouverte et à relier son futur réseau ferré persan à l'embranchement du Bagdad-Bahu aboutissant à Khaniki-ne, près de la frontière de Perse, et qui a été concédé aux Allemands, en même temps que la ligne principale.

Enfin, il serait entendu, bien que le texte de l'accord n'en doive pas faire mention, que la Russie ne s'opposera pas à la participation de capitaux

étrangers à la construction du chemin de fer de Bagdad.

C'est exactement comme nous venons de le dire, les prévisions données en ce qui concerne l'accord russo-allemand quelques jours après l'entrevue de Potsdam.

**LES GRÈVES ANGLAISES**

**La troupe tire**

De nouveaux troubles se sont produits à la fin de la soirée à Liverpool, mais ils ont été provoqués, dit-on, par des malfaiteurs qui n'ont rien de commun avec les grévistes. C'est vers minuit que l'émeute éclata à Great Homes street, Latimer street et Buckingham street, dans un district situé à 1.500 mètres de la ville, et qui est un quartier des plus mal famés. Un agent de police ayant arrêté un individu qui attaquait une femme, ses amis tentèrent de le reprendre. Tout le quartier se souleva. Des projectiles de toutes sortes, pierres, bouteilles, tombèrent des fenêtres et des toits sur les policiers. Plusieurs cabarets et boulangeries furent pillés, et la police dut relâcher le prisonnier et se retirer. Mais elle fit appel à la troupe.

Deux cents soldats d'infanterie arrivèrent dans le quartier, plongé dans l'obscurité. Par les fenêtres et du haut des toits, les malfaiteurs assaillirent les troupes et la police à coups de pierres et d'ardoises. Deux soldats furent blessés grièvement. L'ordre fut aussitôt donné de déblayer les rues. Les soldats chargèrent à la baïonnette et tirèrent deux salves en l'air. La police essaya de déloger les émeutiers de leurs habitations, mais trouva les portes barricadées. Soixante-six arrestations ont été opérées. L'ordre ne fut rétabli qu'à deux heures du matin. Un grand nombre de blessés sont signalés.

**Docks en flammes**

Les docks de Hornby, à Bootle, qui touche Liverpool, sont en flammes.

**La situation à Londres**

La situation des docks, à Londres, n'a pas varié. La reprise générale du travail est improbable pour le moment.

**La grève générale des transports**

Les nouvelles sont des plus alarmantes. Le comité de la grève à Liverpool vient de décréter la grève générale de tous les ouvriers des Compagnies de transport et des employés de chemins de fer, y compris les conducteurs, mécaniciens, aiguilleurs, etc.

Tous les employés des services de marchandises du London and North Western, du Great Central et du Midland Railway, à Manchester, se sont mis en grève.

Les employés de toutes catégories du Lancashire et du Yorkshire Railway ont, de leur côté, télégraphié à leurs camarades qu'ils sont disposés à cesser tout travail si ces deniers le désirent.

La grève des employés de chemins de fer gagne Birmingham, Sheffield, Bristol et plusieurs grands centres industriels.

**La chaleur**

M. Deslandres, directeur de l'Observatoire de Meudon, a déclaré à l'Académie des sciences que nous comptons aujourd'hui quarante-deux jours pendant lesquels le soleil a pu être observé du matin au soir aussi facilement que possible, grâce à la transparence exceptionnelle de l'atmosphère terrestre. C'est cette transparence qui est la cause même de la température dont nous souffrons.

Et voilà !

**A Constantinople**

Au cours de ces dernières vingt-quatre heures, il s'est produit 114 cas de choléra, dont 59 mortels. Grâce aux mesures prises par les autorités, le fléau paraît diminuer d'intensité à Haskoy, où 7 cas se sont produits hier, Haskoy est fermé par un cordon de troupe qui a l'ordre de faire feu sur quiconque chercherait à passer.

Le choléra est apparu dans le faubourg de Boujouk-Dere, situé sur la rive européenne du Bosphore. Environ

20 cas se sont produits, dont l'un à la résidence d'été de l'ambassade de Russie.

**Un nouveau pistolet**

Un pistolet lançant des projectiles lumineux doit être essayé au cours des prochaines manœuvres impériales allemandes. Si les résultats donnés sont satisfaisants, ce pistolet remplacera sans doute par la suite les projecteurs, dont les lourds appareils sont d'un transport plus difficile. Le rayon lumineux des projectiles lancés par ce pistolet est de 200 mètres, et leur lumière dure de huit à dix secondes. Leur foyer étant absolument vertical, ils éclairent facilement les vallonnements et les plis de terrain où la lumière des projecteurs ne peut pénétrer. C'est le corps de pionniers qui recevra cette nouvelle arme, qui prouve le soin que les autorités allemandes apportent à la préparation de la guerre de siège.

**Grandiose manifestation à Bruxelles**

Une grande manifestation libérale socialiste, organisée en faveur du suffrage universel et pour protester contre le projet de loi scolaire, a eu lieu le 15 à Bruxelles. Cette journée du 15 août 1911 marquera dans l'histoire politique de la Belgique contemporaine, car elle aura vu se dérouler dans les rues de la capitale une des plus puissantes manifestations qui se puissent concevoir. Le parti libéral et le parti socialiste, étroitement unis, ont amené du fond des neuf provinces une masse compacte de près de 200.000 citoyens, affirmant leur volonté de combattre énergiquement toute reprise possible du projet de réforme scolaire qui déterminera la chute de M. Schollaert, et leur ferme résolution de conquérir le suffrage universel pur et simple. En d'autres termes, cette démonstration porte contre le système du vote plural, qui assure au Parlement une majorité à un parti qui est en minorité réelle dans le pays, et contre le principe de l'égalité des subsides aux écoles congréganistes et aux écoles officielles. La portée morale et politique de l'événement ne saurait être mise en doute. C'est toute la nation belge qui se lève. Un régime électoral entaché de fraude l'a empêchée jusqu'ici de s'affirmer par la voie des urnes. Elle se réunit dans la capitale pour y prouver sa puissance d'une façon inoubliable. Le parti socialiste n'est plus seul ; le parti libéral tout entier a adhéré au mouvement. Les doctrinaires modérés ont fait cause commune avec les radicaux et les collectivistes. En manifestant contre l'ennemi commun, le cléricalisme, les Gauches signent leur pacte d'alliance.

**Petites Nouvelles**

Le ministre du Chili à Quito fait connaître que la révolution a déposé le président de l'Equateur, qui s'est réfugié à la légation du Chili.

Le Congrès a élu le général Lecomte président d'Haïti.

A l'asile d'aliénés de Marseille, de nouveaux cas de choléra se sont produits. L'autorité militaire, par mesure préventive, a fait évacuer le 9<sup>e</sup> hussards sur le camp de Carpiagne. De nouveaux ordres ministériels prescrivent le départ du 141<sup>e</sup> de ligne. Ce régiment a quitté Marseille allant à Nîmes au camp de Garrigues. Le 3<sup>e</sup> de ligne va partir incessamment.

A l'occasion du Congrès plébiscitaire ayant lieu à Nîmes, diverses rixes ont éclaté entre jeunes gens bonapartistes et camelots du roi. Un étudiant plébiscitaire, M. Louis Gauthier, a été blessé d'un coup de couteau dans le dos.

Des actes de sabotage ont été commis sur les lignes téléphoniques entre la gare d'Estagel et Montner (près de Perpignan). Les saboteurs ont emporté une certaine quantité de fils ; une enquête est ouverte.

Le jury de Douai a rendu son verdict dans l'affaire des vigneronns de la Marne. Il a acquitté 27 inculpés et condamné 6 inculpés à des peines variant de 1 mois à 4 mois de prison.

# CHRONIQUE LOCALE

## Les tramways

La question des tramways dans le Lot est à la veille d'être solutionnée.

Une enquête d'utilité publique est ouverte sur l'avant-projet d'une variante à la ligne de tramways Costeraste-Lebourg, de Fontanes-Lunegarde à Livernon, par Quissat et Espédaillac. A cet effet, des pièces de l'avant-projet ainsi que des registres destinés à recevoir les observations auxquelles peut donner lieu l'entreprise projetée, resteront déposés jusqu'au 6 septembre inclus au secrétariat de la mairie de chaque chef-lieu des cantons que chaque ligne doit traverser, savoir : Labastide-Murat et Livernon.

A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé, une commission composée de MM. Costes, vice-président du conseil général; Pendaries, conseiller général; Mazières, président du conseil d'arrondissement de Cahors; Delpon, Murat, Fontanilles, Margis, conseillers généraux, se réunira à la préfecture le 11 septembre, à dix heures du matin, pour examiner les observations consignées aux registres d'enquête. Elle entendra les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines employés dans le département et après avoir recueilli auprès de toutes les personnes qu'elle jugera utile de consulter les renseignements dont elle croira avoir besoin, elle donnera son avis motivé tant sur l'utilité de l'entreprise que sur les diverses questions posées par l'administration ou soulevées au cours de l'enquête.

La Chambre de commerce de Cahors et les conseils municipaux des communes dont la voie projetée doit traverser le territoire sont appelés à délibérer et à émettre leur avis.

Une fois que tous ces renseignements seront produits par les intéressés, la construction des lignes de tramways si impatiemment attendue dans certaines régions de notre département sera commencée.

Espérons que rien ne sera négligé pour activer cette construction.

L. B.

### Au 7<sup>e</sup>

Le général Bruneau, commandant la 33<sup>e</sup> division d'infanterie, est arrivé mardi soir dans notre ville. Mercredi, à trois heures du matin, le 7<sup>e</sup> se rendait près de Saint-Cirice et a exécuté, en présence du général, une manœuvre. A sept heures et demie le 7<sup>e</sup> regagnait la caserne Bessières, après avoir défilé sur le Boulevard Gambetta.

Notre compatriote, M. Capelle, adjudant au 7<sup>e</sup> de ligne, vient d'être cité à l'ordre de la division par M. le Général Bruneau, pour participation aux œuvres complémentaires de l'école à la Caserne.

Nos meilleures félicitations.

M. Soustres, facteur des télégraphes à Cahors, est nommé, sur sa demande, en la même qualité à Royan.

Nos félicitations.

M. Bonnin, ex-brigadier-fourrier au 18<sup>e</sup> escadron du train des équipages militaires, est nommé facteur des télégraphes à Cahors.

Nécrologie

M. Fournié, juge d'instruction à Cahors, vient d'avoir la douleur d'être frappé encore dans ses plus chères affections.

Sa mère, Mme Fournié, âgée de 77 ans, demeurant au Montat, est décédée mardi matin.

Nous prions M. Fournié et sa fa-

mille d'agréer l'expression de nos vives condoléances.

Parti républicain socialiste  
Fédération du Lot

L'appel suivant vient d'être adressé aux groupes, comités et individualités républicains socialistes du Lot :

« La conférence interfédérale qui eut lieu à Paris, les 9 et 10 juillet 1911, adopta la déclaration de principes élaborée le 7 juin 1910 par le groupe socialiste du Parlement et décida que le premier congrès aurait lieu à Toulouse le 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1911.

« Le comité central élu le 10 juillet, décida dans sa première réunion de déléguer le citoyen P. Chartrand, membre de la commission de propagande, pour organiser la Fédération du Lot.

« Le citoyen P. Chartrand prie tous les groupes, comités ou individualités qui pensent que le moment est venu d'unir pour une propagande commune tous les éléments républicains socialistes, aussi éloignés du conservatisme social que de la démagogie, de vouloir bien lui adresser leur adhésion à Prayssac (Lot).

« La commission d'organisation du parti se compose de :

« Pour le groupe républicain socialiste du Parlement : MM. Maurice Viollette, Augagneur, Borrel, Painlevé et de Kerguezec.

« Pour la commission de propagande : MM. Georges Buisson, Chartrand, Lignères, Pouchard, Coutant, Carpentier, Orry et Prolo.

« Le citoyen P. Chartrand, convoquera vers le 20 août à Cahors tous les adhérents ». — (Communiqué).

Concours Musical de Sarlat

Au concours musical qui a eu lieu le 14 août à Sarlat, l'Avenir Cadurcien a obtenu les récompenses suivantes :

Lecture à vue : 1<sup>er</sup> Prix (médaillon d'argent).

Exécution : 1<sup>er</sup> Prix ascendant à l'unanimité et félicitations au Directeur (Palme de Vermeil).

Honneur : Second 1<sup>er</sup> prix (Palme de Vermeil et prime de 100 francs).

La Diane Cadurcienne a obtenu une médaille d'argent et une prime de 40 fr.

L'Avenir Cadurcien est rentré à Cahors mardi matin au milieu d'une foule énorme qui s'était portée à sa rencontre pour le féliciter de ce brillant succès.

Nous adressons de bien vives félicitations à notre excellente fanfare, à la Diane Cadurcienne et à leur sympathique chef, M. Rivière, qui obtiennent une fois de plus la juste récompense de leur mérite et de leur dévouement.

Comice agricole

Le Comice agricole du canton Nord de Cahors a eu lieu dimanche à Espère. Malgré la grande chaleur, il a obtenu son succès habituel.

De nombreux exposants avaient répondu à l'appel du Comité du Comice qui a distribué les récompenses suivantes :

Concours de vignobles

1<sup>er</sup> prix 30 fr. M. Delpouget, à Mercuès.

2<sup>e</sup> — 20 fr. M. Bergon, à Crayssac.

3<sup>e</sup> — 15 fr. M. Ausset, à Calamane.

4<sup>e</sup> — 10 fr. M. Vaysse, à Carcavi, Cahors.

5<sup>e</sup> — 10 fr. M. Hilarion, à Calamane.

6<sup>e</sup> — 6 fr. M. Pinède, à Caillac.

7<sup>e</sup> — 5 fr. M. Colonges, à Mercuès.

Plantations de chênes truffiers

1<sup>er</sup> prix 30 fr. M. Gélis, à Crayssac.

2<sup>e</sup> — réservé, Médaille d'argent M. Frayssi, à Crayssac.

3<sup>e</sup> — 15 fr. M. Martin, à Espère.

4<sup>e</sup> — 10 fr. M. Dujol, à Calamane.

5<sup>e</sup> — 10 fr. M. Vassal, à Espère.

6<sup>e</sup> — 10 fr. M. Bergues, à Espère.

Méd. de bronze M. Bouyssou, à Espère.

— M. Delfour à Mercuès.

M. Landeville, receveur particulier des finances à Pardes, est nommé à la recette particulière des finances de Figeac.

#### ADJUDICATION

Le Public est prévenu que le mardi 12 septembre 1911, à 2 heures du soir, il sera procédé dans la salle des actes publiques de l'Hôtel de Ville, par le Maire, assisté de deux Membres du Conseil Municipal, en présence de l'Agent-Voyer de la ville et du Receveur Municipal, à l'adjudication au rabais et par soumissions cachetées, des travaux d'élargissement de la rue de la Banque.

Montant du devis estimatif	9.865 fr. 04
Somme à valoir pour cas imprévus	634 » 96
Total Général	10.500 »

Le Cautionnement fixé à 300 francs devra être versé dans la Caisse du Trésorier général avant l'adjudication.

Ne seront admis à cette adjudication que des personnes d'une moralité et d'une solvabilité reconnues, qui justifieront d'un certificat de capacité délivré par un Ingénieur ou un Architecte. Ce certificat qui ne pourra avoir plus de deux années de date devra, en outre, avoir été visé spécialement par l'Architecte-Voyer de la ville chargé de la direction des travaux.

Les devis et cahiers des charges sont déposés au Secrétariat de la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance tous les jours de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 4 heures du soir (Dimanches et Fêtes exceptés).

Cahors, le 10 août 1910.

Le Maire :  
D<sup>r</sup> Pierre DARQUIER.

#### Mouvement des vins

L'Officiel publie la statistique des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros pendant le mois de juillet 1911.

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique :

Quantités de vins sortis des chais des récoltants : 2 143 hectolitres ; antérieurs : 23 013 hectolitres.

Au total : 25 161 hectolitres.

Quantités de vins imposés au droit de circulation : 9 166 hectolitres ; antérieurs : 63 047 hectolitres.

Au total : 72 213 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 5 943 hectolitres.

#### Le double crime de Luzach

Lundi, à 2 heures de l'après-midi, M. Fournié, juge d'instruction, a fait subir à Castagné un premier interrogatoire.

Le triste héros du drame de Miran a été conduit sous bonne escorte au Palais dans une voiture fermée qu'il

avait fait demander. Un nombre considérable de curieux s'étaient massés aux abords de la prison et dans la rue Feydel ; mais la curiosité a été déguisée ! Castagné est monté vivement dans la voiture et s'est dérobé autant que possible aux regards de la foule.

Arrivé dans l'antichambre du cabinet d'instruction, il s'est entretenu quelques instants avec son défenseur, M<sup>r</sup> Lacaze.

L'interrogatoire commencé à 2 heures, n'a pris fin qu'à 6 heures.

Castagné s'est défendu avec vivacité et avec énergie ; à l'en croire, il est complètement innocent du crime dont on l'accuse ; il n'a pas quitté Calvignac dans la soirée du 5 août et il est victime de terribles machinations de la part de son fils. Les vêtements ensanglantés qu'on a trouvés chez lui ne sont point sa propriété ou, en tous cas, n'ont point été portés par lui dans la journée du crime.

A sa sortie du Palais Castagné, très ému, a adressé un salut à ses deux gendres qui se trouvaient aux abords et qui se sont éloignés en compagnie de M<sup>r</sup> Lacaze.

Le sympathique maître que nous avons pu rejoindre dans la soirée, nous a dit : « Vous comprenez ma réserve dans une affaire aussi grave ! Qu'il me suffise de vous dire que je ne suis point encore convaincu... mais là, pas du tout, de la culpabilité de Castagné et que le défenseur avec toute l'énergie dont je suis capable ! »

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 12 août 1911

VOL DE BICYCLETTE

Jean Beyssen 41 ans, originaire d'Aurillac, sans domicile fixe, qui, le 30 juillet, déroba sur le boulevard une bicyclette au préjudice de M. Lentillac, garçon boulanger, récolte un mois de prison avec sursis.

VAGABONDAGE

François Bancarel, 53 ans, né à Bordeaux, déjà 58 fois condamné, se voit octroyer une 59<sup>e</sup> condamnation, à 48 heures de prison, pour avoir été, le 10 août, trouvé en état de vagabondage par la gendarmerie de Luzach.

Jacques Barrou, né à Cette, n'a que 26 ans. Mais aux âmes bien nées... Aussi est-il déjà nanti de 30 condamnations pour divers délits. Il se voit infliger un mois de prison pour avoir été trouvé à Cahors, par la gendarmerie, en état de vagabondage.

VOYAGE SANS BILLET

Marcel Perez, 27 ans, ouvrier mineur, trouve les tarifs de chemin de fer trop élevés. Aussi le 25 juin dernier, ayant à se rendre de Brive à Cahors, négligea-t-il de prendre son billet : 25 francs d'amende par défaut.

CONTREBANDE

Baptiste Rigal et Maria Bastit, de Cahors, comparaissent devant le tribunal pour contrebande d'allumettes. La femme est relaxée, Rigal récolte 300 francs d'amende.

Antoine Lérés, cultivateur à Vaylats, est condamné à la même peine pour le même motif.

Est ordonnée la confiscation d'engins de chasse saisis le 10 août par la gendarmerie de Luzach, au lieu dit Courbous, près de Cabrerets.

Foire

La foire du 12 août a été peu importante. Les cours ont été les suivants :  
Bœufs gras, 40 à 42 fr. les 50 kilos ; vaches, 32 à 34 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 900 à 1.000 fr. la paire ; vaches, 500 à 600 fr. la paire ; bouvillons, 700 à 800 fr. la paire ; porcs, 25 à 35 fr. pièce.  
Blé, 19 fr. 50 l'hectolitre ; maïs, 16 fr. ; pommes de terre, 5 fr. l'hectolitre.

Assises du Lot

Les assises du Lot (3<sup>e</sup> trimestre) s'ouvriront à Cahors le mercredi 20 septembre.

MUSIQUE DU 7<sup>me</sup> DE LIGNE

Allées Fénelon

Programme du Jeudi 17 Août

Pygmalion (Pas redoublé), Reynaud  
Les Mouquetaires au Couvent (Fantaisie), Leroux  
Les Jardins d'A. mède (valse), Godofroy  
Les Cloches de Corneville (Fantaisie), Planquette  
Le Rossignol (Polka), X\*\*\*

De 8 h. 3/4 à 9 h. 3/4.

#### St-Cyprien

Courrier de Cahors. — Le courrier en voiture de Cahors-gare à St-Cyprien a été mis en marche le mercredi 16 courant.

Le départ de Cahors-gare a lieu à 7 h. 45 du matin et l'arrivée au bureau de poste de St-Cyprien à 9 h. 45.

Le départ de St-Cyprien-bureau, a lieu à 7 h. 15 du soir.

#### Duravel

Réunion. — Les membres du Comité radical-socialiste sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 20 août à 8 h. 1/2 du soir, salle Filhol.

#### Montcabrier

Hymnée. — Samedi dernier a eu lieu à Montcabrier le mariage de M. Frégevillat, instituteur avec notre compatriote, Mlle Cabanes institutrice.

Aux nouveaux époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Nomination. — Notre compatriote, Mlle Ségol Ferlande, institutrice à Vidalliac, est nommée au poste de Courvert-Soturac.

#### Tour-de-Faure

Tuée par la foudre. — Lundi matin, vers quatre heures, un orage d'une grande violence s'est abattu sur notre commune. Les coups de tonnerre se succédaient presque sans interruption.

Mme Louis Redon, née Delphine Saint-Martin, habitant le village du Mas, se leva pour fermer les croisées. An moment où elle s'approchait d'une fenêtre, elle tomba frappée par la foudre, qui n'occasionna ensuite que des dégâts insignifiants dans la maison.

Tous les soins qu'on lui prodigua furent inutiles : la victime ne put être ranimée.

A la famille en deuil, nous adressons nos sincères condoléances.

#### Arrondissement de Cahors

Arcambal

Accident. — Dans la soirée de dimanche, un enfant de 13 ans, nommé Antonin Cubayne, se baignait au-dessous de la chaussée d'Arcambal, lorsque, ne sachant pas nager, il fut entraîné par le courant.

M. Gustave Miquel se porta immédiatement à son secours et, après avoir plongé à trois reprises, il put le ramener sur la berge avec l'aide du père Cubayne, de MM. Elie Couderc et Pierre Esteret, qui n'ont pas craint de se mettre à l'eau pour se porter au secours de l'imprudent et de son sauveur.

#### Génévières

Fête patronale. — La jeunesse de Génévières se prépare à célébrer avec éclat la fête patronale qui aura lieu dans cette coquette localité, les 20 et 21 août courant. Voici le programme :  
Dimanche 20 août. — A 6 heures du matin, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 7 heures, aubade à M. le maire ; à 10 h. 30, tour de ville en musique avec toute la jeunesse, drapeaux en tête ; à 11 heures, banquet populaire ; à midi, distribution des

#### Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

#### Nos DEPECHEES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 16 août, 1 h. 52 s.

#### A la présidence du Conseil

M. Caillaux, président du Conseil, rentrera ce soir à Paris. Il ira probablement dimanche dans la Sarthe pour présider le Conseil général.

#### Violent orage

Une dépêche de St-Petersbourg signale qu'un violent orage a éclaté à Lodz. De nombreuses maisons ont été inondées et il y a des dégâts considérables.

Télégrammes reçus aujourd'hui.

Paris, 17 août, 1 h. 34 s.

#### Retour de M. Delcassé

M. Delcassé rentrera dans la matinée à Paris.

#### Incident à Aix-les-Bains

Il est inexact qu'un drapeau allemand, arboré à Aix-les-Bains par un restaurateur, fut arraché par deux officiers français.

Ce drapeau, qui était dans un faisceau de drapeaux de nationalités diverses, fut enlevé par un chasseur de l'établissement, sur la plainte d'un industriel nancéen.

#### AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Arcambal

Accident. — Dans la soirée de dimanche, un enfant de 13 ans, nommé Antonin Cubayne, se baignait au-dessous de la chaussée d'Arcambal, lorsque, ne sachant pas nager, il fut entraîné par le courant.

M. Gustave Miquel se porta immédiatement à son secours et, après avoir plongé à trois reprises, il put le ramener sur la berge avec l'aide du père Cubayne, de MM. Elie Couderc et Pierre Esteret, qui n'ont pas craint de se mettre à l'eau pour se porter au secours de l'imprudent et de son sauveur.

#### Génévières

Fête patronale. — La jeunesse de Génévières se prépare à célébrer avec éclat la fête patronale qui aura lieu dans cette coquette localité, les 20 et 21 août courant. Voici le programme :  
Dimanche 20 août. — A 6 heures du matin, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; à 7 heures, aubade à M. le maire ; à 10 h. 30, tour de ville en musique avec toute la jeunesse, drapeaux en tête ; à 11 heures, banquet populaire ; à midi, distribution des

#### Arrondissement de Figeac

Figeac

Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

arrondissement de Cahors, le conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve la liste des postulants à l'assistance des vieillards, infirmes ou incurables.

Octroi. — Le conseil décide d'apporter certaines modifications au tarif de l'octroi dont les droits prennent fin au 31 décembre prochain.

Eclairage électrique. — Par suite de l'augmentation de l'éclairage électrique, le conseil décide qu'avis sera donné au directeur de l'usine à gaz d'avoir à cesser la fourniture de l'éclairage public.

Collège Champollion et cours secondaires de jeunes filles. — Le conseil approuve le nouveau règlement arrêté par la commission du collège et des écoles au sujet de l'admission des boursières dans lesdits établissements.

Fêtes de septembre. — Le conseil

FEUILLETON DU Journal du Lot 71

# LE Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

### CHAPITRE XIX

UNE RECONNAISSANCE ET UNE DECEPTION

Elle descendit sur la scène et fut chaudement complimentée par M. Maltravers, à son arrivée.

Il lui fit prendre place sur le char qui occupait l'intérieur d'un temple féerique placé au milieu d'un décor étincelant destiné au tableau final, et s'éloigna. Encore quelques minutes, et le rideau allait se lever, et Violette allait se trouver en face du public.

Son cœur battait violemment, car malgré qu'elle n'eût rien à faire qu'à rester tranquillement assise dans son char, elle ne pouvait s'empêcher d'éprouver une certaine crainte à la pensée de se voir le point de mire de tous les yeux d'une immense assemblée. Sur un des côtés du temple, Esther était placée

au milieu d'un groupe de jeunes filles rangées autour d'un piédestal et la Juive parlait à haute voix en attendant que le rideau se levât.

— Jolie ! — s'écria-t-elle avec dédain. — Si M. Maltravers appelle une beauté cette insignifiante créature, cela ne me donne pas grande opinion de son goût. Elle est à peu près aussi propre à représenter une Reine de Beauté que la vieille sorcière qui balaye le théâtre.

Violette savait que cette élégante observation s'adressait à elle, mais elle savait aussi qu'elle était inspirée par l'envie, et elle ne se laissa pas troubler par sa méchanceté.

Mais pendant qu'Esther parlait, Violette tourna involontairement la tête de son côté. La Juive était splendiblement habillée et paraissait très belle, mais le creux qui se formait dans ses joues et l'éclat fiévreux de ses yeux étaient visibles en dépit du rouge et de tous les moyens factices employés pour rehausser sa beauté.

Pendant que Violette regardait ses yeux noirs et brillants, un souvenir qu'il lui fut impossible de préciser, traversa son esprit. Où avait-elle vu des yeux semblables à ceux-ci ?

Elle ne put répondre à cette question, mais elle était sûre qu'elle avait rencontré quelque part un re-

gard que celui de la Juive lui rappelait en ce moment.

Violette n'eût pas le temps de s'appesantir sur cette question, car le rideau se leva, et elle vit devant elle la salle de spectacle avec ses myriades de têtes et ses lumières éblouissantes.

Un tonnerre d'applaudissements suivit le lever du rideau sur le tableau final, dont le décor était un chef-d'œuvre du peintre décorateur.

Pendant quelques moments, Violette ne put voir qu'une masse confuse de visages et de lumières éblouissantes ; puis, petit à petit, la salle qui s'offrait à ses yeux lui apparut d'une manière plus nette, et elle put distinguer chaque visage au milieu de la foule.

Elle vit de belles femmes et des hommes à l'air aristocratique. Elle vit des centaines de lognettes braquées sur elle. Elle vit de plus humbles spectateurs regarder avec ravissement la scène, et de petits enfants qui applaudissaient avec enthousiasme de leurs petites mains potelées.

Puis, comme la scène était longue et qu'elle n'avait rien à faire pendant qu'elle suivait son cours, ses yeux se promenaient sans but sur la salle, s'arrêtant tantôt ici, tantôt là, et attirés par la nouveauté du spectacle.

Tout à coup elle tressaillit, et un tremblement agita tout son corps.

Dans un coin de l'orchestre, elle avait vu un homme assis seul, les bras croisés et regardant fixement devant lui comme absorbé dans ses pensées.

Cet homme était Georges Stanmore le peintre.

En le reconnaissant, le cœur de Violette avait battu avec une terrible violence.

Mais elle se rappela où elle était, les milliers d'yeux qui étaient dirigés sur elle, et, par un puissant effort sur elle-même, elle parvint à dompter les signes extérieurs de son émotion.

Les grands yeux noirs de George restaient fixés dans le vide bien plus que sur la scène éblouissante qui attirait les regards des spectateurs, et pendant que Violette regardait ces yeux noirs et distraits, elle tressaillit presque aussi violemment que lorsque, pour la première fois, elle reconnut l'artiste.

Elle remarqua une singulière ressemblance entre les yeux de George et ceux de la Juive Esther. C'était cette ressemblance qui l'avait intriguée quelques instants auparavant, avant que le rideau ne se levât. C'était étrange, et Violette éprouvait un sentiment douloureux à trouver une ressemblance entre celui qu'elle

aimait et la figurante dont la courte jeunesse avait été vouée à une carrière de folie et d'extravagance.

C'était étrange, mais les ressemblances accidentelles ne sont pas rares, et Violette n'arrêta pas longtemps sa pensée sur ce sujet. Elle était trop absorbée par l'idée que son fiancé dont elle avait été depuis si longtemps séparée était là devant elle. Sans doute il ne tarderait pas à la reconnaître, comme elle l'avait reconnu.

Elle oubliait qu'elle voyait George dans le costume qu'il portait habituellement, tandis qu'elle était complètement déguisée par son brillant costume de théâtre. Pourtant elle le vit tout à coup sortir de sa rêverie et diriger ses regards sur le théâtre. Il n'avait pas de lognette, mais il tressaillit, et ses yeux se fixèrent sur Violette avec une sérieuse attention.

— Oui, — pensa-t-elle, — il me reconnaît. Je savais bien qu'il me reconnaîtrait. Maintenant que va-t-il faire ? Mon apparition dans un lieu comme celui-ci va-t-elle lui déplaire ? Le changement survenu dans notre position aura-t-il une fâcheuse influence sur ses sentiments ? Méprisera-t-il la femme qui de la richesse est tombée dans la pauvreté, ou respectera-t-il mes ef-

forts pour gagner ma vie, par tous les moyens en mon pouvoir.

Violette s'adressait ces questions, mais dans le fond de son cœur, elle ne doutait pas un seul instant de la fidélité de celui qu'elle aimait.

Il l'avait reconnue, et sans aucun doute, il allait quitter immédiatement sa place et se hâter de se présenter à la porte du théâtre pour lui envoyer un message ou une lettre.

Mais à sa grande surprise il ne se hâta pas de quitter sa place. Il resta tranquillement assis, les yeux fixés sur elle, jusqu'au moment où le rideau baissa, et le fit disparaître à sa vue.

Alors Violette s'imagina qu'il n'était resté jusqu'à la chute du rideau que pour ne pas déranger ceux qui l'entouraient, en se levant au milieu de la scène.

Elle quitta le théâtre, où le mouvement et la confusion, causés par l'enlèvement des décors avaient quelque chose d'effrayant. Elle quitta la scène, et se hâta de regagner la loge où elle s'habillait, dans la compagnie d'Esther Vanberg et d'une demi-douzaine d'autres femmes.

(A suivre).

forts pour gagner ma vie, par tous les moyens en mon pouvoir.

Violette s'adressait ces questions, mais dans le fond de son cœur, elle ne doutait pas un seul instant de la fidélité de celui qu'elle aimait.

Il l'avait reconnue, et sans aucun doute, il allait quitter immédiatement sa place et se hâter de se présenter à la porte du théâtre pour lui envoyer un message ou une lettre.

Mais à sa grande surprise il ne se hâta pas de quitter sa place. Il resta tranquillement assis, les yeux fixés sur elle, jusqu'au moment où le rideau baissa, et le fit disparaître à sa vue.

Alors Violette s'imagina qu'il n'était resté jusqu'à la chute du rideau que pour ne pas déranger ceux qui l'entouraient, en se levant au milieu de la scène.

Elle quitta le théâtre, où le mouvement et la confusion, causés par l'enlèvement des décors avaient quelque chose d'effrayant. Elle quitta la scène, et se hâta de regagner la loge où elle s'habillait, dans la compagnie d'Esther Vanberg et d'une demi-douzaine d'autres femmes.

(A suivre).

décide que des fêtes d'aviation auront lieu lors de la célébration de ces fêtes. Assistance médicale gratuite. — Les dépenses d'assistance médicale gratuite concernant le premier semestre de 1911 et s'élevant à la somme de 2.453 fr. 85 sont approuvées.

Réservoir du Montvignier. — Sur rapport de M. Nigou et après examen des projets de restauration du réservoir des eaux du Montvignier présentés par MM. Singlard et Gayral, entrepreneurs de travaux publics, le conseil approuve le projet présenté par M. Gayral et invite M. le maire à faire toutes diligences pour l'exécution de ces travaux.

Fêtes de septembre. — Le conseil charge M. le maire d'adresser une lettre d'invitation à M. Malvy, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, pour lui offrir la présidence des fêtes qui auront lieu en septembre.

Accident grave. — Lundi, vers trois heures de l'après-midi, M. Tandy, manœuvre, descendant en voiture la côte de la Capelle. Comme le frein ne fonctionnait pas bien, le cheval, emporté par le poids du véhicule à deux roues, ne put être maîtrisé par son conducteur. Arrivé sur le champ de foire, l'animal franchit le parapet, entraînant la voiture, et le tout alla s'abattre sur la chaussée de la rue Colomb.

Dans cette chute le conducteur fut grièvement contusionné à la tête. Il ressent des douleurs internes à la poitrine. Le cheval n'a pas eu trop de mal, mais la voiture a été entièrement brisée.

### Bagnac

Aviation. — Le comité des fêtes de Bagnac s'occupe très activement des derniers préparatifs. Le hangar qui doit abriter les aéroplanes est déjà prêt.

Notre petite ville commence à prendre un air de fête; chacun rivalise d'entrain pour faire beau et bien.

Les débitants de Bagnac nous prient de démentir certains bruits que l'on a fait courir ces jours derniers, laissant supposer que quelques restaurants ne donneront pas à manger ce jour-là. Les étrangers qui voudront bien nous honorer de leur visite peuvent être assurés qu'ils trouveront à Bagnac suffisamment de quoi se nourrir et se rafraîchir.

La musique de Campagnac (40 exécutants), sous l'habile direction de M. Derindinger, nous fera entendre de trois heures à quatre heures et demie au Pont-Neuf et avenue de Maurs les meilleurs morceaux de son répertoire. Voici le programme du concert :

1. Salut lointain pas redoublé (Doring).
2. Sylviane, ouverture (Lobole).
3. Guy, fantaisie (Gounod), arrangée par M. Derindinger.
4. Echos du Midi (Kelsen).
5. Gigolette, polka (Bazus).

Le brillant feu d'artifice qui sera tiré le soir est fourni par une maison de Toulouse.

Le comité des fêtes d'aviation informe les nombreux visiteurs qui désirent ne pas attendre à l'entrée du champ d'aviation que, depuis dimanche matin, des cartes d'entrée sont en vente chez les principaux négociants de Bagnac. Des guichets de vente seront également installés à la sortie de la gare.

La visite des aéroplanes commencera le samedi matin.

### St-Céré

Conseil Municipal. — Session d'août, séance du 8 août: Approuvés les comptes administratifs du maire et du receveur municipal ainsi que le budget supplémentaire de 1911.

Le budget primitif de 1911, est établi ainsi: Recettes, 18.826 francs; dépenses, 27.227 fr.

Il est voté 35 centimes additionnels pour obvier à l'insuffisance de revenus.

L'adjudication des droits de place et de la bascule est fixée au deuxième dimanche de novembre pour une durée de trois ans.

Création d'une section industrielle professionnelle à l'école des garçons. — Accordé.

Avis favorable à un changement de foire de la commune de Mayrinha-Lentour.

Accepté un compte de dépenses faites pour l'installation à l'abbatoir de divers agrès pour les charcutiers.

La Foire. — Notre foire du 7 août a été relativement importante, les moissons étant terminées et la grande chaleur empêchant beaucoup d'autres travaux. De nombreuses transactions ont été effectuées. Voici les cours pratiqués:

Place de la République marché assez bien approvisionné; légère hausse sur les veaux, qui se sont vendus de 1,10 à 1 fr. 40 le kilo; les boufs gras ont valu de 39 à 42 fr. les 50 kilos; les bouvillons, de 200 à 300 fr. la paire; les boufs d'attelage, de 600 à 900 fr. Boulevard Carnot: très peu de porcelets, qui valaient de 30 à 60 fr. pièce. Place Gambetta: beau lot de moutons vendus de 30 à 45 fr. pièce.

Halle aux grains: le froment a été vendu de 17 à 18 fr.; le seigle, 12 à 12 fr. 25; l'avoine, de 6, 75 à 7 fr. 50; le maïs, de 14 à 15 fr.; les pommes de terre, de 5 à 6 fr., le tout par sac de 80 litres.

Place de l'Eglise: la volaille était nombreuse; les poules valaient 75 centimes, les poulets 80 centimes, les lapins domestiques 50 centimes, le tout le demi-kilo; les œufs valaient 95 centimes la douzaine; le beurre, 1 fr. 40.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gramat

Succès hippiques. — C'est avec plaisir que nous enregistrons les succès obtenus par les représentants de notre élevage au concours de primes de majoration aux chevaux d'armes qui a eu lieu à Aurillac le 14 août.

Quinze primes étaient affectées à ce concours.

Sur cinquante et un chevaux présentés, six appartenaient à des propriétaires de notre région, quatre d'entre eux ont été primés; ce sont I, Roland-VIII, appartenant à M. Lacarrière, présenté par M. Pradié, a obtenu la première prime de 500 fr., acheté ensuite par le comité, 1.600 francs; Valmy-VI, à M. Rochoy, présenté par M. Pradié, a obtenu la quatrième prime de 200 fr., acheté 1.400 fr.; Vaillant, à M. Thomas, présenté par M. Réveilléat, a obtenu la treizième prime de 150 fr., acheté 1.200 fr.; Roitelet, à M. Vitrac, présenté par M. Pradié, a obtenu la quatorzième prime de 100 fr., acheté 1.200 fr.

Il est à remarquer que trois des chevaux primés avaient été dressés par M. Pradié, le sympathique entraîneur, auquel nous sommes heureux d'adresser nos sincères félicitations; le quatrième était un élève de M. Réveilléat, qui a droit aux mêmes éloges.

#### Labastide-Murat

La foire du 14 août. — La foire du 14 août tombant entre deux jours fériés a été relativement importante. Il faut dire aussi que la pluie de la matinée, empêchant tous travaux culturels, avait amené sur nos marchés un plus grand nombre de cultivateurs.

Voici à titre de renseignements, les principaux cours pratiqués:

Halle aux grains. — Blé, de 15 à 15 fr. 50; avoine, de 6,50 à 7 fr.; maïs, pas d'apport; baies de genièvre, de 4,50 à 5 fr., le tout le sac de 80 litres.

Marché aux bœufs. — Bœufs de travail, de 800 à 1.000 fr.; bœufs d'élevage, de 600 à 800 fr., le tout la paire; veaux pour la boucherie, de 1 fr. à 1,10 le kilo.

Marché aux moutons. — Beaucoup d'aménés, mais vente peu active.

Marché aux cochons. — Vente assez active; les porcelets de deux mois se sont vendus de 20 à 40 fr. pièce.

Volailles. — Poules, de 0,95 à 1 fr.; poulets, de 1,10 à 1 fr. 20; œufs, 0 fr. 90 la douzaine.

Jardinage. — Cours habituels.

Ni vol ni accident.

#### Loupiaç

Accident aux courses. — Mardi jour de fête locale, une course de bicyclettes avait été organisée dans notre petit village. Plusieurs coureurs des environs y étaient venus prendre part.

Après les premiers engagements, un des coureurs tomba soudain et les quatre qui le suivaient vinrent buter et s'abattre sur lui.

Tous se relevèrent sans blessures graves.

## VARIÉTÉS

### L'HOMME SUSPECT

Malgré toute la vigilance de la Police, les attentats anarchistes se multipliaient à Paris depuis trop longtemps, chaque matin, la grande Presse quotidienne donnait des détails stupéfiants sur les nouveaux crimes; certains restaient impunis.

La population Parisienne justement alarmée commençait à s'énerver; l'audace des coupables augmentait avec leur impunité.

A la marmite de Ravachol, au restaurant Véry, à la bombe d'Henry, à l'hôtel Terminus de la gare St-Lazare, avait succédé l'attentat de Vaillant, à la Chambre des Députés. Je me trouvais, ce soir-là, rue de Bourgogne; de loin j'avais assisté au défilé des nombreux blessés; derrière moi la foule massée était unanime à flétrir de tels crimes.

Des lois d'exception — dites lois scélécrates, — venaient d'être votées, lois qui — d'après certains — arrivaient bien à propos pour aider les partis politiques au pouvoir à se débarrasser momentanément de leurs adversaires. Bref, Paris était fiévreux, la Province ne l'était pas moins.

Des anarchistes, on avait partout assez de leurs manières par trop brutales d'imposer leurs doctrines; on ne voulait plus entendre parler des « Bons Bougres ». Côté que côté, cette propagande par le fait, où les innocents payaient souvent pour les coupables, devait cesser. Chacun le désirait pour le bon renom de la France et sa sécurité propre.

Nous en étions tous à cet état d'esprit presque général, lorsque des circonstances particulières m'appelèrent dans un village du Haut-Quercy.

A la descente du train, 12 kilomètres de voiture dans ce pays heureux

et calme que je n'avais pas revu depuis des années, suffirent pour me faire oublier Paris, ses anarchistes et ses lois d'exception. D'ailleurs, à mon départ je m'étais bien promis d'éloigner de mon esprit l'affreux cauchemar de l'Anarchie et de ne souffler mot de ce qui, à Paris faisait l'objet de toutes les conversations.

Le voitureur, que je connaissais, ne fut pas long à me mettre au courant des nouvelles locales. Le « Père Gustou » était toujours le maire estimé et respecté de la commune; le brave « Cabillot » vieux soldat du Mexique, guignait toujours d'un œil sévère les voitures des romanciers et remplissait à la satisfaction de tous, ses fonctions de garde-champêtre. Il courrait bien des bruits fâcheux sur la conduite privée de la Belle Rosine, l'accorée et riante patronne de l'auberge du « Cheval Blanc ».... mais il fallait faire la part des mauvaises langues.... et puis, d'ailleurs ce qui provoquait la jalousie des uns faisait le bonheur des autres.

Onze heures sonnaient au vieux clocher; nous étions arrivés. La minuscule place du village présentait une animation tout à fait extraordinaire. Par groupes, les hommes discutaient à haute voix, les ménagères avaient des mines effarées, les marmons ne lâchaient plus le tablier de leur mère. Devant la mairie, « le Père Gustou », était en grand conciliabule avec l'instituteur et quelques membres du Conseil. Un malheur était certainement arrivé. Je me précipitai.

« Lou Cabillot », me dit le maire, « lou Cabillot, le brave garde-champêtre si dévoué que tu connais, arrêté ce matin comme « homme suspect ». — Comment? lui, le sévère gardien de nos récoltes, la terreur des roustiers et malandrins, le vieux soldat du Mexique impliqué d'anarchie et traité comme tel? » — C'était trop drôle; personne n'y comprenait rien.

La chose n'était cependant que trop vraie; au petit jour, le brave Cabillot avait été cueilli, par les gendarmes au saut du lit. Malgré les instances du maire, de l'instituteur, des membres du Conseil littéralement abasourdis, ses concitoyens l'avaient vu défilé, tête basse, menottes aux mains.

Par un concours de circonstances extraordinaires la chose s'était passée le plus simplement du monde. La veille, en l'absence du maire et du secrétaire de la mairie, le brave Cabillot avait reçu du Préfet un télégramme officiel, adressé au maire, ainsi conçu: « signaler d'urgence les hommes suspects de votre commune ». Fier de la confiance que la municipalité lui témoignait, le garde-champêtre avait ouvert ce télégramme. « Occo diou estré per obé uno plaço! » telle fut sa réflexion. Sans plus attendre, par la même voie, il répondit au Préfet: « Cabillot Jean Pierre, perruquier ».

Le résultat ne se fit pas attendre; son nom transmis au parquet fut l'objet d'un mandat d'empêcher exécuté d'urgence par la gendarmerie. Conscient de sa faute, n'osant pas l'avouer, il était parti, navré, pour le « château du Roi », sans trop savoir quand il en sortirait.

Trois jours de démarches furent nécessaires; le Procureur tenait un anarchiste — chose rare dans nos pays — et ne voulait pas le lâcher.

Rendu à ses modestes fonctions de garde-champêtre, le brave Cabillot à jamais guéri des « bounos plaços » se vit encore gratifié du surnom d' « Homme suspect ».

Anarchie! anarchie! Voilà bien de tes coups!

### CASTELFRANC.

### EST-CE LA GUERRE ?

Aurons-nous la guerre? Non! Sa bat-on pour un savon? Car que faut-il à Guillaume? Le Congo et son arôme.

A. Dislin, au savonnier Victor Vaissier

### Bibliographie

Mon *Dimanche* nous promène cette semaine en un singulier pays, il nous conduit « en Haïti » tout simplement, sur la terre classique des révolutions bouffonnes, où les généraux nègres, nu-pieds, ornés de panaches haut de un mètre, exécutent les plus ahurissants exercices.

Il faut lire cette page « Troubles en Haïti » pour rire franchement. Il faut ensuite, dans le même numéro, lire « Les Fakirs », pour frémir d'étonnement et d'effroi; il convient aussi de ne pas oublier ces très curieuses révélations qui s'intitulent « Les animaux saboteurs ». Mais les « clous » de ce numéro vraiment sensationnel sont un magnifique poème militaire illustré, « Revo nocturne », et une exquise, spirituelle, fine comédie en un acte, « Augustine, son maître et le nomismate », facile à monter et à jouer, accompagnée de nombreux croquis de scènes.

Un grand roman dramatique, fort original et parfaitement honnête, « Le crime d'un brave homme », par Georges Grison; une fort utile « Casuistique médicale »; des conseils de « Droit pratique »; la spirituelle colonne de morale familière qu'écrit Mme Elise; un « Courrier littéraire » rempli de bonne humeur; des recettes de cuisine expérimentées et vraiment pratiques; une page pleine de jeux, d'images et de contes « pour les enfants »; un « grand concours » ouvert à tous et à toutes et doté de « prix de valeur »; plus de soixante articles illustrés complétant *Mon Dimanche* et en fond la plus agréable et la plus utile des revues de la famille. *Mon Dimanche* paraît chaque dimanche dans ce journal en couleurs

et ne coûte que 10 centimes. On le trouve partout, dans les gares et chez les libraires, marchands de journaux, etc. L'administration, 83 bis, rue de l'Ouest, Paris (XIV), envoie gratis et franco des numéros spécimens sur simple demande.

### LA JOLIE LANDE

Roman rustique par Emile BODIN  
Couverture illustrée en 3 couleurs  
d'Albertus  
PRIX: 2 FRANCS

Succès oblige, Emile Bodin, nous donne aujourd'hui un roman magnifique *La Jolie Lande*, où l'on retrouve, avec plus de force encore, toutes les qualités de grâce, de fraîcheur, d'émotion et d'originalité, qui font le charme profond de *Grandes Fleuries*. C'est l'histoire toute simple mais émouvante du maître Jean Brizetout qui, n'aimant qu'une chose au monde la *Jolie Lande*, mandit son drôle qui vent être soldat, chasse sans pitié le feignant qui trouve la terre trop basse et « champit » la race des Brizetout.

Mais un jour le drôle, devenu capitaine en Algérie, où il se couvre de gloire, rentre en France, passe dans *la Jolie Lande* avec son régiment et le vieux Landous tombe dans ses bras en pleurant. La paix est faite et le livre se ferme par un chant d'amour à la Terre.

Une idylle touchante, éclose au pays de la soif et de l'épouvante, court délicieusement entre les pages du livre où l'on rencontre, parmi les vieux dictons et les chansons patoises bien des figures curieuses: Touton François Brizetout, par exemple, un vieux brave à trois poils que tout le monde appelle Quatre-Bras, parce qu'il en a perdu un en 1870 et qui raconte, d'une façon si pittoresque la bataille de Sedan.

Ajoutons que *la Jolie Lande* est illustrée d'une magnifique couverture en couleurs, du jeune maître saintongais Albertus. C'est dire que cette œuvre puissante que tout le monde peut lire, écrite dans la langue simple, populaire et harmonieuse des *Grandes Fleuries*, sera bientôt dans toutes les mains. A l'heure grave où les campagnes sont désertées, où la Terre se meurt, ce beau livre, qui chante les paysans est une bonne action et son succès sera considérable.

En vente dans toutes les gares, chez tous les libraires et marchands de journaux et notamment à Cahors, Figeac et Gourdon. — Envoi franco à domicile contre 2 fr. en mandat ou timbres-poste, adressés à l'auteur, Emile Bodin, villa Les Charmilles, au Pont-de-la-Maye (Gironde).

### COLLECTION ILLUSTRÉE A 95 centimes

Le Bohème s'amuse. (La nuit de Philodèle) de Pierre Corrodi, illustrations de H. Mirande, paraît chez E. Flammarion, dans la collection in-8° illustrée à 95 centimes.

### P ARMENTIER PARIS, 37, Rue des Mathurins

ianos, Lutherie, Partitions et  
"TOUT tout ce qui concerne la MUSIQUE"

CATALOGUE FRANCO CONTRE 0 FR. 10 CENTIMES

### LA CONSTIPATION

est immédiatement soulagée et rapidement guérie en prenant un **GRAIN DE VALS** avant le repas du soir. *Gratis et franco* échantillon sur demande, 64, boulevard Port-Royal, Paris.

### Chemin de Fer d'Orléans

#### VOYAGE D'EXCURSIONS AUX

##### Plages de la Bretagne

Pendant la saison des Bains de mer du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets d'excursions de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes aux Plages de Bretagne, comportant les parcours ci-après:

Le Croisic, Goérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploëmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnez, Poul-Abbé, Châteaulin.

Durée: 30 jours

Prix des billets (aller et retour): 1<sup>re</sup> Classe, 45 fr. — 2<sup>e</sup> Classe 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points de parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

Billets complémentaires du Voyage d'Excursions ci-dessus

Il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Prix des billets complémentaires de Paris Quai-d'Orsay à Savenay et retour, via Tours: 1<sup>re</sup> classe 55 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 37 fr. 40.

#### Relations directes et rapides

Entre Paris (Quai-d'Orsay et Austerlitz) et Neussargues Chaudes-aigues, Lacaïn, Laguiole, Pierrefort par Montluçon et Bort.

Services d'Autobus du dernier confort entre Neussargues et Laguiole d'une part, Neussargues et Pierrefort d'autre part.

#### ALLER

Départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 52 soir, d'Austerlitz à 9 h. 2 soir, arrivée à Neussargues à 7 h. 9 matin.

Arrivée à Paulhac 8 h. 30 matin, à Neuvéglise 9 h 5 matin, à Chaudes-aigues 9 h. 40 matin, à Lacaïn 11 h. matin, à Laguiole 11 h. 30 matin.

Arrivée à Valuéjols à 8 h. 10 matin, à

Paulhac 8 h. 30 matin, à Pierrefort 9 h. 45 matin.

#### RETOUR

Départ de Laguiole à 1 h. soir, de Lacaïn 1 h. 30 soir, de Chaudes-aigues 2 h. 50 soir, de Neuvéglise 3 h. 25 soir, de Paulhac 4 h. soir.

Départ de Pierrefort à 2 h. 45 soir, de Paulhac 4 h. soir, de Valuéjols 4 h. 25 soir.

Départ de Neussargues à 7 h. 32 soir, arrivée à Paris-Austerlitz à 6 h. 12 matin et à Paris-Quai d'Orsay à 6 h. 22 matin.

#### Relations directes entre Paris (Quai d'Orsay) et Barcelone

Il est délivré, au départ de Paris (Quai-d'Orsay), pour Barcelone des billets directs simples et d'aller et retour de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes.

#### DIVERS ITINÉRAIRES

##### Enregistrement direct des bagages

Voitures directes, wagons-lits, compartiments-conchettes, wagon-restaurant. Service journalier au 1<sup>er</sup> Janvier 1911.

#### ALLER

Paris, dép. ... 8.20 m. 9.46 m. Midi 16 7 h s. 8.55 s (quai-d'Orsay)

Barcelone arr. 7.55 m. 10.50 m (a) 6.55 s 7.26 s

#### RETOUR

Barcelone dép. 6.46 s. (a) 5 h. m. 9.40 m.

Paris ... arr. 5.25 s. 8.56 m.

(a) Via Bordeaux.

#### Applications générales de l'Électricité

#### ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

#### ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie — Appareillage — Sonneries  
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos  
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé  
Entretien et réparations

#### PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien  
9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction. Prix défiant toute concurrence

Plans et devis sur demande  
Location de décoration électrique pour fêtes et soirées  
TÉLÉPHONE 87

#### A Cahors - Deux ans et demi après

Nous avons parlé en leur temps, des guérisons opérées à Cahors par les Pilules Foster. Une enquête minutieuse renforce encore les faits signalés.

Le 23 janvier 1907, M. U. Aleyrac, 4 Place Thiers, à Cahors, nous disait: « A la suite de refroidissements, il m'était resté des douleurs dans le dos, et à plusieurs reprises, des crises très aiguës me faisaient endurer les plus vives souffrances. Les douleurs s'étendaient jusqu'à mes épaules; je ne pouvais ni me courber ni faire le moindre effort, et la nuit, je m'osais faire un mouvement. J'avais des vertiges et l'appétit était nul. Je pris des Pilules Foster, et au bout d'une semaine, j'ai constaté un réel soulagement. J'ai continué pendant un mois et demi, depuis mes douleurs n'ont plus reparu; les urines qui étaient troubles, épaisses et foncées sont maintenant normales. »

Le 13 octobre 1909, M. U. Aleyrac ajoute: « Malgré les remèdes, les souffrances dont je me plaignais depuis quinze ans étaient devenues si vives que je ne pouvais presque plus faire mon travail. Depuis ma cure par les Pilules Foster, aucune douleur n'a reparu, au contraire, ma santé s'est encore améliorée. »

Souffrez-vous de mal de dos, douleurs dans les épaules, névralgies, maux de tête? Avez-vous des moments de tristesse et d'abattement sans sujet? Méfiez-vous, vos reins sont en cause. Hâtez-vous de prendre les Pilules Foster, pour les remettre en bon état et les obliger à débarrasser le sang des impuretés qui empoisonnent l'organisme.

Toutes pharmacies. (Exiger la signature « James Foster »). 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat: Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris.



## LA PHOSPHIODE

est le Reconstituant et le Dépuratif le plus énergique

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE, Cahors

(Voir aux annonces)

## LA HERNIE

et les  
Déplacements des Organes

La **HERNIE** est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un **Bandage bien approprié à la nature de la Hernie** et de l'appliquer convenablement.

Aussi les **Hernieux torturés** par de **mauvais Bandages** appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à recorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes**, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

### Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta. — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

ROYAL WINDSOR  
LE CÉLÈBRE  
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.

SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande

ENTREPOT: 28, Rue d'Enghien, PARIS  
EN VENTE PARTOUT

EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

## SITUATIONS D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires: Commerce, Industrie, Banque, s'y feront rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables: Langues, Sténographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'École Pignier, subventionnée de l'Etat, fondée en 1850, boulevard Potosnière, 49, ou aux succursales: Hommes, rue de Rivoli, 53; — Dames, rue Saint-Denis, 5; — Internat, rue de Turenne, 33, Paris. — Succursales: Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc.

Cours le jour, le soir et par correspondance. Demander la Liste des Situations D'AVENIR.

PLACEMENT GRATUIT DES ÉLÈVES.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 août.

La liquidation de quinzaine s'est effectuée facilement; l'argent pour reports

**TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS**

*Conversion en faillite de la liquidation judiciaire du sieur Jean ABADIE, Maître d'hôtel, demeurant à Cahors, Allées Fénélon.*

Le tribunal de Commerce de Cahors a, par jugement en date du onze août mil neuf cent onze, enregistré, Converti en faillite la liquidation judiciaire du sieur Jean ABADIE, ci-dessus qualifié et domicilié :

Ordonné l'apposition des scellés à son domicile et partout où besoin sera, conformément à l'article quatre cent cinquante huit du Code de Commerce ;

Delivré au failli un sursis de conduit provisoire ;

Nommé Monsieur Fayret, l'un de Messieurs les juges, juge-commissaire, et Monsieur Rousseau, arbitre de commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire.

Conformément à la loi, les opérations de la faillite seront suivies sur les derniers errements de la procédure de liquidation judiciaire

*Le Greffier du tribunal, E. MANEYROL.*

**Chronique agricole**

**LE MILDIU DE LA GRAPPE**

Le mildiou qui s'attaque au raisin, prend diverses dénominations suivant l'époque à laquelle il se manifeste.

Avant, pendant et après la floraison, il est appelé *rot gris*. Il se reconnaît à la présence d'efflorescences blanches d'abord, grises ensuite qui se développent à l'insertion du grain sur le pédicelle et sur le grain lui-même.

Les grains atteints présentent le plus souvent au niveau du pédicelle, une décoloration terne qui s'étend en devenant grisâtre et envahit peu à peu toute la baie qui se ride et prend définitivement une teinte grise, plus ou moins foncée et terne.

Les grains séchent ensuite et se détachent facilement de la grappe, avec des variations de teintes suivant les cépages.

Plus tard, lorsque le mal se déclare sur les grains à moitié développés, il est désigné sous le nom de *rot brun*.

Le rot brun se manifeste par une zone décolorée, livide au pourtour du pédicelle ou sur un point quelconque

du grain qui devient d'un rouge brun ou d'un gris livide suivant les cépages.

La pulpe est déjà brune intérieurement. La tache s'étend et envahit toute la baie : la peau se ride et les rides partent du pédicelle où le grain est contracté ; le grain prend définitivement une teinte chocolat plus ou moins foncée suivant les cépages et l'époque à laquelle l'altération se produit ; il se détache facilement de la grappe. Tous les grains d'une même grappe peuvent être rapidement détruits ; d'autres fois seulement quelques baies sont prises ; on en trouve à tous les degrés d'altération.

Dans le département, on confond le rot brun avec le *black-rot*.

Cependant un examen plus attentif permet de se rendre compte qu'on n'a pas à faire à cette maladie, car les pustules, signes caractéristique de cette affection, n'existent pas sur les grains envahis.

Une forme de mildiou à laquelle on ne prête pour ainsi dire pas attention, c'est le mildiou du *pédoncule du raisin*.

Les parties atteintes présentent des taches de couleur brune, livides et déprimées, d'abord peu apparentes, faisant croire à une attaque d'antraxnose.

Quand le mal se manifeste à la partie inférieure, la grappe se recourbe en forme d'S.

Cette particularité dénote presque à coup sûr la présence du mildiou non encore apparent.

Le système racinaire du champignon se développe souvent dans les tissus des parties atteintes sans montrer ses fructifications à l'extérieur. Il arrive même que par suite du développement du mycélium à l'intérieur des tissus, les parties atteintes séchent sans qu'il y ait production de corps reproducteurs à l'extérieur.

Par temps sec, le champignon évolue très lentement ; il ne paraît pas tout d'abord faire du mal, mais vient en un état atmosphérique favorable, humidité et chaleur, il a vite fait de déterminer la mortalité des tissus atteints entraînant celle de la partie de la grappe située au-dessous. Il peut de la sorte faire disparaître une grosse partie de la récolte dans l'espace de quelques jours, et quelquefois avant que le propriétaire s'en aperçoive ou du moins trop tard pour le combattre efficacement.

Les cépages qui y sont le plus sujets sont le carignan, le grenache et

l'alicante. L'aramon résiste davantage.

*Traitement.* — Asperger copieusement les raisins avec une bouillie à 2 0/0 de sulfate de cuivre légèrement acide ou avec une solution à 1 0/0 de vertet neutre et poudrer abondamment aussitôt après ces mêmes raisins avec une poudre cuprique à 10 0/0 de sulfate de cuivre ou avec un mélange de chaux et de soufre à l'hydrate de bioxyde de cuivre.

En ce moment ces poudrages auront pour double effet de contrarier les pontes des papillons de pyrale, de cochylys et d'eudémis, ce qui n'est pas à négliger.

**J. ARTIGALA,**  
*Diplômé de la Ferme-Ecole de l'Aude.*

**Grand Pharmacie de la Croix-Rouge**

La plus importante Pharmacie de toute la région LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE Vend LE MEILLEUR MARCHÉ

Directeur : PAUL GARNAL, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot. — Inspecteur des Pharmacies du Lot Ancien Pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris

CAHORS — Boulevard Gambetta, en face le Théâtre

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE**

Jouit d'une réputation très ancienne comme médicament dépuratif et reconstituant ; mais comme elle est d'un goût désagréable et d'une digestion difficile.

Les médecins la remplacent l'été et l'hiver chez les enfants et les grandes personnes par la :

**PHOSPHIODE**

à l'Extrait d'Huile de Foie de Morue iodé et biphosphaté pour le traitement et la guérison des :

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Prix du flacon... 3,50 ; Le litre... 6 fr.

**La PHOSPHIODE et le Corps médical**

ATTESTATION d'un Médecin de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. »

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fertilisants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. »

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. »

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. »

« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. »

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. »

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL, de la Faculté de Médecine de Paris, 2, Boulevard Orsani, Paris.

Laboratoire de la PHOSPHIODE et des Produits pharmaceutiques de la CROIX-ROUGE — CAHORS Dépôt dans toutes les Pharmacies

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

Le CABINET DE CONSULTATIONS

**M. MAURY**

Chirurgien-Dentiste

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

Prêt Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30<sup>e</sup> année). — Ne pas confondre.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT

**MARCHÉ DE LA VILLETTE**

Lundi 14 août 1911

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG. (Les porcs en coteau au 50 k. poids vif.)		
			1 <sup>re</sup> qualité	2 <sup>e</sup> qualité	3 <sup>e</sup> qualité
Bœufs.....	2.105		0,82	0,76	0,68
Vaches.....	987	579	0,78	0,74	0,64
Taureaux...	132		0,75	0,70	0,65
Veaux.....	1.836	2.169	1,00	0,95	0,90
Moutons....	13.746	9.186	1,00	0,95	0,90
Porcs.....	3.065	1.796	0,76	0,74	0,72

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les moutons et les bœufs, lente sur les porcs et les veaux. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être élevées en ce sens à la troisième qualité.

**BANQUE CHAREIRE & Co**

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL

à CAHORS, 8, Rue Fénélon

AGENCES

à PARIS, 7, Rue Drouot.	à CAULUS, Route Nationale.
à MONTAUBAN, Rue de la République.	à CAUSSADE, Route Nationale.
à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République.	à SAUMUR, Place Bilange.
à GOURDON, Place du 4 Septembre.	à JARZÉ, Place de l'Eglise.
à LAFRANCAISE, Rue Centrale.	à BEAUGÉ, Place du Marché.

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

A CAHORS : CHAREBANK CAHORS A PARIS : CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES :

à Cahors : 45 — à Paris : 313.28 — à Montauban : 74 — à Saumur : 1.75 326.66

Localités du Département visitées périodiquement :

Figeac, Gramat, Martel Castelnau, Souillac, Prayssac, Montcuq, Cazes-Mondenard

**PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ**

ESCOMPTE ET RECÈVEMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères

Paiement de tous Coupons sans frais

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe

AVANCES SUR TITRES

Souscription sans Frais à toutes les Émissions

DÉPÔT DE FONDS & DE TITRES

Transferts, Échange et Régularisation de Titres, Renouvellement des feuilles de Coupons

Location de Coffres-Forts à Secret — Change de Monnaies

(SERVICE D'ETE 1911)

De Paris à Toulouse par Cahors							De Toulouse à Paris par Cahors							De Cahors à Libos					
739	3	1123	121	23	35	1125	42	16	1140-1128	1132(*)	4	122	700	1136	(de d.)				
OMNIBUS	RAPIDE	OMNIBUS	RAPIDE	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	OMNIBUS	DIRECT	EXPRESS	RAPIDE	OMNIBUS	OMNIBUS					
1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> class.	1 <sup>re</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.	1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> class.					
PARIS (Orsay) dép.	8 20 m.	—	7 > s.	8 35	10 51 s.	—	1 > s.	4 45 s.	3 47 s.	6 3 s.	8 45 s.	11 37 s.	6 > m.	9 10 m.	CAHORS. — dép.	6 0 m.	7 28 m.	12 40 m.	6 52 m.
PARIS (Aust.) dép.	8 30	—	7 9	8 45 s.	11 4	—	1 49	5 33	4 37	7 59	9 34	12 30 m.	7 15	10 53	Mercuès. — dép.	6 20	7 50	12 54	7 7
LIMOGES (arrivé)	2 2 s.	—	12 53 m.	2 45	8 43 m.	—	0 >	5 16	8 42	9 57	—	—	7 56	11 33	Donelle (Arrêt)	6 24	—	12 53	7 11
LIMOGES (départ)	3 10	2 12	12 59	2 53	9 10	—	—	5 54	9 25	—	—	—	8 38	12 13 s.	Prayssac	6 31	8 9	1 5	7 20
BRIVE (arrivé)	6 20	3 41	2 28	4 34	12 5 s.	—	—	6 2	9 34	—	—	—	8 47	12 22	Prayssac (Arrêt)	6 59	—	1 26	7 46
BRIVE (départ)	6 45	3 48	2 41	4 50	—	—	—	6 13	9 46	—	—	—	8 59	12 34	Puy-l'Évêque	7 2	9 11	1 34	7 58
Gignac-Cressensac	7 21	—	4 35	—	—	—	2 45	6 37	6 21	9 54 s.	10 35	1 26	9 7	12 42	Duravel	7 9	9 25	1 41	8 6
SOULLAC (arr.)	7 40	—	4 54	—	5 25	2 6	2 49	6 45	7 4	5 47 m.	10 40	1 30	9 27	3 32	Soturac-Touzac	7 17	9 37	1 49	8 14
SOULLAC (dép.)	7 45	—	4 58	—	5 28	2 10	—	—	7 17	6 1	—	—	9 39	3 44	Fumel	7 28	10 4	1 58	8 27
CAZOULÈS	7 53	—	5 6	—	2 18	8 52	—	—	7 31	6 37	—	—	9 52	3 57	LIBOS	7 34	10 11	2 4	8 33
Lamothe-Fénélon	8 9	—	5 22	—	2 34	9 9	—	—	7 45	6 13	—	—	10 5	4 10	PARIS (Orsay)	10 55	—	4 46 m.	8 42 s.
Nozac	8 19	—	5 32	—	2 44	9 20	—	—	7 54	6 42	—	—	10 14	4 19	<b>De Libos à Cahors</b>				
GOURDON	8 31	—	5 44	—	2 56	9 33	—	—	8 3	6 53	—	—	10 23	4 28	PARIS (Orsay).....	7 51 s.	10 51 s.	10 > m.	
Saint-Clair	8 40	—	5 53	—	3 5	9 43	—	—	8 26	7 19	—	—	10 37	4 42	LIBOS. — dép.	7 16 s.	3 18 s.	9 9 s.	
Dégagnac	8 51	—	6 4	—	3 16	9 55	—	—	8 35	7 29	—	—	10 45	4 50	Fumel	7 27 m.	3 24	9 15 s.	
Thédirac-Peyrilles	9 2	—	6 15	—	3 27	10 7	—	—	8 49	7 44	—	—	10 54	4 59	Soturac-Touzac	7 37	3 34	9 25	
Saint-Denis-Catus	9 13	—	6 26	—	3 38	10 19	—	—	8 35	7 29	—	—	11 7	5 12	Duravel	7 45	3 41	9 32	
Espère	9 22	—	6 35	—	3 47	10 30	—	—	8 49	7 44	—	—	11 14	5 19	Puy-l'Évêque	7 54	3 48	9 39	
Dégagnac	9 32	5 18	6 45	4 11	6 29	10 30	—	—	9 3	8 4	11 46	—	11 18	5 33	Prayssac (Arrêt)	8 1	3 55	9 46	
CAHORS. (arrivé)	9 41	5 23	6 58	4 15	6 41	10 41	—	—	9 32	8 36	—	—	11 43	5 38	Castelfranc	8 9	4 >	9 51	
CAHORS. (départ)	9 51	—	7 8	—	4 18	10 41	—	—	8 24	10 2	9 7	12 22 m.	3 1	12 11 s.	Luzac	8 21	4 10	10 1	
Sapt-Ponts	10 5	—	7 22	—	4 34	10 41	—	—	8 33	—	—	—	12 11 s.	6 26	PARIS. — dép.	8 30	4 18	10 9	
Cieurac	10 12	—	7 29	—	4 42	10 41	—	—	9 25	12 20	3 8	—	12 50	6 35	LIBOS. — arr.	8 35	4 23	10 14	
Lalbenque	10 45	6 >	8 3	—	4 47	10 41	—	—	9 36	8 47	10 32	—	10 46	—	CAHORS. — arr.	8 40	4 28	10 19	
CAUSSADE	11 19	6 29	8 37	5 15	7 44	8 19	—	—	11 54 m.	4 46	—	—	10 41	10 55	CAHORS. — Ar.	8 52	4 40 s.	10 31 s.	
MONTAUBAN arr.	12 14 s	7 16	9 57	6 5	8 38	8 7	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>De Cahors à Capdenac</b>				
TOULOUSE. — arr.	—	—	—																